

Programme de vacances profawo Lausanne

Conditions générales de participation et de paiement

1. Inscription / conclusion du contrat

L'inscription doit se faire par écrit. Vous trouverez le formulaire d'inscription correspondant sur notre page web :

<https://www.kidsco.ch/fr/animations-de-vacances/suisse-romande>

profawo Suisse romande
Petit-Chêne 38
1003 Lausanne
sr@profawo.ch

Vous recevrez immédiatement une confirmation de réservation. Dès la réception de confirmation d'inscription définitive de notre part, un contrat lie les deux parties et les frais sont dus.

Le délai d'inscription en ligne est au plus tard 30 jours avant le début des vacances scolaires. Une inscription par téléphone ou en ligne à plus court terme est possible s'il reste des places libres. Dans ce cas, les conditions d'annulation (point 5.) s'appliquent également.

Une semaine avant le début du programme de vacances, vous recevrez une lettre avec des informations détaillées.

2. La responsabilité de profawo

profawo offre un programme hebdomadaire varié, adapté à l'âge et aux besoins de enfants et garantit une prise en charge professionnelle. Les enfants sont encadrés par des professionnels et reçoivent un goûter et des boissons saines tout au long de la journée.

profawo se réserve le droit de modifier l'offre. Cependant les modifications seront communiquées au plus vite et sont publiées sur <https://www.kidsco.ch/fr/animations-de-vacances/suisse-romande>

En cas de manquement grave aux règles établies par le personnel d'encadrement ou en cas d'autre comportement fautif, les enfants peuvent être exclus du programme de vacances. La direction de la semaine d'accueil de vacances ordonne l'exclusion et en informe la personne de contact de l'enfant.

3. Coûts

Le coût par enfant/jour comprend l'encadrement, le programme ainsi que les excursions et le goûter.

Les coûts sont de CHF 525. -- par semaine , par enfant. Rabais membre de CHF 50. -- par semaine, soit CHF 475.--.

4. Conditions de paiement

Une facture vous sera adressée dès réception de votre inscription. Le paiement doit être fait dans les 10 jours.

5. Annulation

Si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant, nous vous facturerons les frais suivants :

- Pour les annulations **jusqu'à 60 jours avant** le début des vacances scolaires : pas de frais de gestion.
- Pour les annulations **jusqu'à 30 jours avant** le début des vacances scolaires : 50% des frais de prise en charge*
- **En cas d'annulation ultérieure**, de maladie ou autre absence : pas de remboursement des frais déjà payés.

*pour toute contribution déjà versée : 50% des frais seront remboursés. Veuillez joindre un bulletin de versement à votre demande d'annulation écrite ou nous communiquer votre numéro IBAN ou votre numéro de compte postal.

6. Autorisation médias

Aucune photo des enfants n'est prise pendant les programmes de vacances. Si des photos sont nécessaires à des fins médiatiques, les parents en seront informés au préalable par écrit.

7. Assurances

Les parents sont responsables de l'assurance accident et responsabilité civile de leur(s) enfant(s).

8. Protection des données

Les données personnelles des participants et de leurs parents nécessaires à la gestion du programme de vacances ne seront utilisées que par profawo et ne seront pas transmises.

9. Tribunal compétent

Le for juridique exclusif est à Berne.

Lausanne, octobre 2024.